



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

**Déclaration sur dossier
CST du 12 juin 2024**

Dossier 1 - Renouvellement DSP Ferme Pédagogique du Roy d'Espagne

L'UNSA de manière générale, n'est pas favorable aux DSP car nous y voyons une forme de désengagement de la collectivité qui fait le choix de recourir à ce mode de gestion par manque de ressources humaines compétentes dans le domaine considéré et/ou de risques financiers trop important à supporter.

Pour autant, l'UNSA n'est pas dogmatique et considère que ce dossier ne peut faire l'impasse d'une DSP à la vue des compétences à développer et des moyens humains et financiers à mettre en œuvre.

Le délégataire actuel de la ferme pédagogique du Roy d'Espagne a développé et pérennisé sous l'impulsion de la collectivité un certain nombre d'actions allant du maraîchage, à la production de plantes aromatiques, à la mise en place d'un rucher, à la production d'œuf frais, chaque semaine vendu lors de marchés organisés le mercredi et samedi.

De plus, en 2021 un label Agriculture Biologique a été obtenu sur le maraîchage, reconnaissance du travail entrepris par le délégataire.

Cette DSP sur ces aspects là est donc positive car elle permet aux marseillaises et aux marseillais de bénéficier de produits de qualité.

Le volet pédagogique a également été développé en directions de différents publics et notamment des écoliers.

Sur ce derniers points dans le dossier présenté il est noté une augmentation de la fréquentation entre 2019 et 2022 de 25 000 personnes sur le volet animation. Pourriez-vous nous indiquer la fréquentation au cours de l'année 2023 ?

Enfin, l'UNSa souhaiterait avoir des précisions quantitatives sur les missions confiés au futur délégataire, par exemple quels sont les objectifs en terme de fréquentation, de développement d'activités, de nombre de manifestation à faire à minima durant la future période de délégation.

Merci de vos réponses.